

LIBERTES ET SURETE DANS UN MONDE DANGEREUX

La loi française du 25 février 2008 institue une « rétention de sureté », qui permet de maintenir un condamné en détention, après exécution de sa peine, en le privant de sa liberté pour une durée d'un an renouvelable indéfiniment au motif de « dangerosité ». Préparée depuis quelques années par une succession de lois sur la récidive, la rupture avec la fonction rétributive est ainsi consacrée, au risque d'une déshumanisation du droit pénal.

Comment en est-on arrivé là ? La réponse ne saurait se réduire au débat franco-français (droite répressive / gauche permissive). Au vu de l'évolution convergente d'autres systèmes, tant en droit comparé qu'en droit européen et international, nous poserons l'hypothèse d'un effet indirect des attentats du 11 septembre 2001 qui auraient en quelque sorte libéré les responsables politiques, symboliquement et juridiquement, de l'obligation de respecter les limites propres à l'Etat de droit et ainsi déclenché, par une série d'ondes de choc, des mouvements d'autant moins contrôlables qu'ils restent cachés derrière des arguments de droit interne.

Au-delà de ses aspects purement nationaux, la question relève en effet des interdépendances qui sont au cœur des phénomènes d'internationalisation du droit. Face à des dangers bien réels, pour les personnes, les Etats et même la planète, l'enchevêtrement des espaces normatifs (nationaux, européens et mondiaux) contribue sans doute à l'incertitude des réponses. Qu'il s'agisse des transformations du contrôle social, des mutations de l'Etat de droit ou des fluctuations de l'ordre mondial, il favorise en effet tout à la fois les dérives et les résistances, les problèmes et leur solution.

Introduction - Le temps de tous les dangers : réalité des dangers, incertitude des réponses

- le 20 janvier

I. Dangers pour les personnes et transformations du contrôle social

- *Déshumanisation du droit pénal* - le 27 janvier
- *Radicalisation du contrôle extra-pénal* - le 3 février
- *Concilier libertés, sureté et égale dignité ?* - le 10 février

II. Dangers pour les Etats et mutations de l'Etat de droit

- *Etat de droit, états d'exception et raison d'Etat* - le 3 mars
- *Raisonner la raison d'Etat ?* - le 10 mars

III. Dangers pour la planète et fluctuations de l'ordre mondial

- *Déstructuration des repères dans l'espace et dans le temps* - le 17 mars
- *Vers un ordre mondial pluraliste ?* - le 24 mars

Conclusion - Sociétés de la peur et /ou communauté de destin ?

- le 31 mars

¹ Le cours sera prononcé au Collège de France, 11 place Marcelin –Berthelot, amphithéâtre Maurice Halbwachs, de 14h30 à 15h30. Le séminaire prendra la forme d'une journée d'études le 8 juin 2009 avec Jean Louis Halpérin (ENS Ulm) et Geneviève Giudicelli-Delage (Université de Paris 1) sur *Les politiques sécuritaires à la lumière de la doctrine pénale des 19^{ème} et 20^{ème} siècles.*